

Séance du 6 mars 2015

L'an deux mil quinze, le six mars, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard, Loïc Poupin.

Absent excusé : José Albesa

Mme Solène Loyer a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu

2015-03-d1

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Hélène LEPRINCE-VERON une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles suivantes :

N° de parcelle	Lieu	Superficie
B 457	19 Place Saint Gilles	00ha 00a 38ca
B 459	19 Place Saint Gilles	00ha 04a 92ca
B 460	Rue Bourdon Durocher	00ha 04a 03ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

2015-03-d2

Modification des statuts de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2014 approuvant la modification statutaire sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie

ACCEPTE, à l'unanimité la modification des statuts sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

2015-03-d3

Imputation en Investissement Facture SEGILOG

Le Conseil Municipal décide d'imputer en investissement au compte 2051 la partie de la facture SEGILOG concernant la cession du droit d'utilisation pour un montant de 1263.60 € TTC, et s'engage à inscrire cette somme au budget 2015.

2015-03-d4

Imputation en Investissement Facture GUILLERMINET

Le Conseil Municipal décide d'imputer en investissement au compte 21318 opération 031 la facture du Cabinet Guillerminet d'un montant de 900 euros TTC concernant le relevé topographique nécessaire à l'étude du projet de salle des fêtes, et s'engage à inscrire cette somme au budget 2015.

2015-03-d5

Projet de salle des fêtes

Le Conseil Municipal donne son accord pour poursuivre le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

2015-03-d6

Vote des subventions 2015

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2015 :

CCAS 1300€	
Animation Loisirs.....	100€
Animation Loisirs (fêtes et cérémonies).....	100€
Taxi Collectif (Animations Loisirs)	340€
Club des aînés Chemiré génération mouvement	220€

ACSCEC (Chapelle d'Etival)	50€
Association Charnie Environnement	25€
Association Charnie Rando	25€
Passerelle du Patrimoine	25€
Les Ateliers de l'histoire de la Charnie	25€
Club photo des Pays de Loué	25€
Gaule de Joué	80€
Société Musicale de Loué.....	100€
Association pour le don du sang.....	25€
Ecole publique de Loué.....	20 €/enfant suivant demande
Collège Bellevue-Foyer.....	20 €/enfant suivant demande
Association Sportive Hirondelles (Collège)	20 €/enfant suivant demande
Collège Saint Michel.....	20 €/enfant suivant demande
Association Sportive Saint Michel	20 €/enfant suivant demande
MFR Coulans sur Gée.....	20 €/enfant suivant demande

Une subvention de 20€ par élève, habitant la commune est accordée aux établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.

2015-03-d8

Mise à disposition de tentes de réception

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivant pour la location des tentes de réception aux habitants de la commune.

Petite tente de réception : 20 €
 Grande tente de réception : 40 €

Une caution de 200 € sera demandée

Les deux tentes de réception sont mises gratuitement à disposition des associations.

2015-03-d9

Vente d'herbe parcelles B615 et B616

Le Conseil Municipal décide d'émettre un titre de 92 € à pour la vente d'herbe des parcelles B615 et B616 pour l'année 2015. Il est précisé que la commune se réserve le droit d'utiliser le terrain en cours d'année.

2015-03-d10

Réparation dégâts salle des fêtes

Le Conseil Municipal sur proposition de la gendarmerie et en accord avec l'auteur des faits, accepte de ne pas porter plainte pour les dégâts causés à la salle des fêtes dans la nuit du 7 au 8 février 2015.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un titre à l'ordre de l'auteur des faits, pour la somme de 220 Euros en règlement de la facture de réparation des dégâts.

2015-03-d11

Entretien espaces verts

Le Conseil Municipal retient la proposition de Mr Ory de Saint Denis d'Orques, pour un montant total estimé à 3 642 € HT, pour l'entretien des espaces verts de la commune, pour l'année 2015. La prestation sera réglée suivant le nombre de passages réellement effectué, en fonction des besoins selon la météo.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h45